

R.I.Z.I.V. I.N.A.M.I.
19-08-2008

Institut National d'assurance maladie
Service des Soins de Santé
Avenue de Tervueren 211
1150 Bruxelles

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire, sous anonymat, pour dénoncer les agissements de ma dentiste.

En effet, je suis soigné régulièrement chez Madame
située route de à

dont son cabinet se

Après une simple vérification auprès de ma mutuelle, je constate qu'à chacune de mes visites, les prestations de soins de santé rentrées auprès de ma mutuelle mentionnent des soins qui n'ont pas été réalisés en bouche.

Je comprends aisément qu'il est difficile d'effectuer trois soins et un détartrage durant la même séance qui dure quinze minutes pour chaque patient.

Quant au tiers payant, Madame l'applique à tous ses patients, sans restriction, en leur demandant de signer un document sans même les interroger sur leur statut ou leur situation financière.

Je trouve cette manière de procéder déloyale envers ses confrères, surtout que cette pratique lui fait une belle publicité.

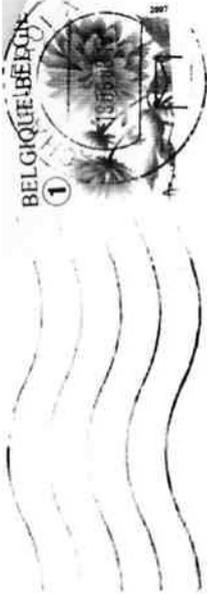
En résumé, je dénonce le fait que Madame atteste des soins qui ne correspondent pas à la réalité et applique le tiers payant systématiquement à toute sa patientèle de manière abusive.

N'y a-t-il pas des engagements de la part de ma dentiste qu'elle se doit de respecter et qu'elles sont les sanctions pénales et administratives qu'elle encoure ?

En espérant, provoquer des bouleversements en dénonçant des prestataires de soins de santé qui abusent déloyalement du système, sous l'aveuglement de leurs patients, à l'heure où notre pays parle d'une régionalisation des soins de santé.

0003

0002



Institut National d'assurance maladie
 Service des Soins de Santé
 Avenue de Tervueren 211
 1150Bruxelles

Institut National d'assurance maladie
 Service des Soins de Santé
 Avenue de Tervueren 211
 1150Bruxelles

onymat, pour dénoncer les

dont son cabinet se

constate qu'à chacune de mes visites,
 mutuelle mentionnent des soins qui

s soins et un détartrage durant la
 nt.

ous ses patients, sans restriction, en
 interroger sur leur statut ou leur

confrères, surtout que cette pratique

teste des soins qui ne correspondent
 ent à toute sa patientèle de manière

qu'elle se doit de respecter et qu'elles
 ure ?

nt des prestataires de soins de santé
 nt de leurs patients, à l'heure au notre